Docu 32451 p.1

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission zonale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la zone 1 : province du Brabant wallon et de la Région de Bruxelles-Capitale

A.Gt 19-10-2007

M.B. 04-12-2007

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel qu'il a été modifié le 14 novembre 2002, le 8 mai 2003, le 17 juillet 2003, le 3 mars 2004, le 4 mai 2005 et notamment l'article 79, § 1^{er};

Vu l'arrêté du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission zonale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la zone 1 : province du Brabant wallon et de la Région de

Bruxelles-Capitale;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et du Ministre de la Fonction publique et du Sport;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 19 octobre 2007;

Arrête:

Article 1^{er}. - Dans l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission zonale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la zone 1 : province du Brabant wallon et de la Région de Bruxelles-Capitale, les mots « Mme Monique LAMOULINE, Directrice à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné » sont remplacés par « Mme Christine RUHL, Directrice à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné ».

Article 2. - Dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 susmentionné est ajouté l'article suivant :

« Art.2bis. Mme Corinne LIENARD, adjointe à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné, est nommée secrétaire de la Commission zonale de réaffectation;

M. Luc GOSSERIES, assistant principal à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné, est nommé secrétaire adjoint de la Commission zonale de réaffectation.»

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 4. - La Ministre de l'Enseignement obligatoire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 19 octobre 2007.

Docu 32451 p.2

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire,

Mme M. ARENA

Le Vice-président et Ministre du Budget en charge du Sport et de la Fonction publique,

M. DAERDEN